

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Six-associations-denoncent-une-nouvelle-fuite>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juridique > Nos actions juridiques > **Six associations dénoncent une nouvelle fuite radioactive à la centrale du Bugey**

17 mai 2023

Six associations dénoncent une nouvelle fuite radioactive à la centrale du Bugey

Une teneur anormale en tritium a été détectée par EDF sur son site du Bugey le 15 décembre 2022. Elle n'avertit l'ASN qu'un mois plus tard à travers un Évènement Significatif pour l'Environnement (ESE) le 12 janvier 2023.

L'eau souterraine a des teneurs en tritium (jusqu'à 618 Bq/l) très largement au dessus du seuil d'alerte (100Bq/l), valeur qui augmente encore en février 2023 pour atteindre 814 Bq/l.

Un taux anormal qui tire son origine du dysfonctionnement de l'installation

Le tritium n'existe qu'à l'état de trace à l'état naturel. Sa présence est une caractéristique des rejets d'une centrale nucléaire. Ainsi, la détection en nappe d'un taux anormal de tritium est forcément le résultat d'un incident d'exploitation. Cette détection entraîne alors des investigations, afin d'en déterminer l'origine.

Dans cette affaire, le taux de tritium litigieux est dû au débordement, le 10 novembre 2022, de l'un des puisards recueillant les eaux pluviales et des effluents collectés en rétention.

En effet, le 9 novembre 2022, une réparation de l'une des pompes de relevage du puisard était en cours et suite « à des aléas successifs » (dont nous n'avons pas encore connaissance actuellement), la deuxième pompe de relevage a été perdue. Le puisard n'a pu être vidé, ce qui a conduit à un écoulement de celui-ci dans l'ouvrage souterrain non étanche puis dans les sols jusqu'à la nappe phréatique.

Cette fuite de tritium est loin d'être un incident isolé et doit interpeller sur l'état général de la centrale du Bugey, et du parc nucléaire français dans son ensemble.

Une récurrence alarmante de cette pollution

Ces fuites de tritium touchent un nombre croissant de sites nucléaires français : Golfech en 2010 ;

Bugey, Civaux et Penly en 2012, Tricastin en août 2013 ; Gravelines en janvier 2014 ; Bugey, en décembre 2014 – janvier 2015 ; Bugey, en décembre 2017 ; Cruas, en mai 2018 ; Tricastin, en décembre 2021 ; Bugey, en décembre 2022 ; et certainement d'autres dont nous n'avons pas eu connaissance.

EDF a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs condamnations pénales suite à ces fuites : concernant celle de Golfech (Toulouse, 3 décembre 2012), concernant celle de Penly (Trib. pol. Dieppe, 10 septembre 2014) ; concernant celle de Bugey en 2017 (Lyon, 7 décembre 2021).

Alors qu'EDF compte prolonger à 50 ans la durée de fonctionnement de ses centrales, et envisage même d'y planter de nouveaux réacteurs, cette énième pollution doit rappeler que prolonger l'activité d'un site pour de nouvelles décennies, c'est prendre le risque de voir se reproduire de nouvelles pollutions de ce type, voire d'autres incidents encore plus graves.

Par ailleurs, la présence anormale de tritium dans l'eau, un radioélément qui n'existe quasiment pas à l'état naturel, soulève de sérieuses questions quant à son impact sur les végétaux, les espèces aquatiques et les humains qui y sont exposés quotidiennement.

L'[ASN](#) relève elle-même que, de manière générale, les travaux de recherche en France et à l'international pouvant amener des éléments de réponse sur les effets induits pour des expositions internes à des faibles doses à l'uranium ou au tritium doivent être approfondies.

Les associations Réseau "Sortir du nucléaire", Sortir du Nucléaire Bugey, Sortir du Nucléaire Isère, Rhône-Alpes Sans Nucléaire, FNE Ain et FNE Rhône ont donc décidé de déposer une plainte le 16 mai 2023 auprès du Parquet de Bourg-en-Bresse afin de faire toute la lumière sur ce dossier.

Téléchargez notre plainte

